



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

**Le Président de l'Université d'Artois,**

Vu le Code de l'éducation, notamment les articles L 612-3, L 613-5, L 712-2 ; D 612-1 et suivants ; D 613-38 à D 613-49

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

Vu l'article 17 de l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de Licence

### **ARRETE**

**Article 1** - Sont nommés membres de la commission d'examens des vœux pour l'entrée en Licence 1<sup>ère</sup> année mention Sciences pour l'ingénieur pour l'année universitaire 2025-2026 :

#### **Président**

Alexandre LEBLANC, Maître de conférences

#### **Vice-président** (le cas échéant)

Rodolphe CORTON, Maître de conférences

#### **Membres**

Vincent AUTIER, Maître de conférences

Jocelyne COUTTE, Maître de conférences

Arnaud BERLEMONT, IGE

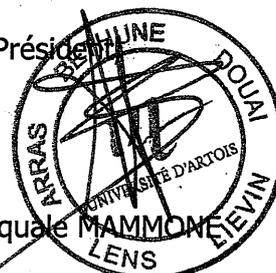
Philippe PLOUVIEZ, Professeur agrégé

**Article 2** - Le Directeur Général des Services de l'Université d'Artois est chargé de l'application des présentes dispositions.

Fait à Arras, le 18 novembre 2024

Le Président

Pasquale



#### **SERVICES CENTRAUX**

9 RUE DU TEMPLE - BP 10665 - 62030 ARRAS CEDEX

Tél. 03 21 60 37 00

[www.univ-artois.fr](http://www.univ-artois.fr)